

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Luc Barthassat, Anne-Marie von Arx-Vernon, Véronique Schmied, Béatrice Hirsch Aellen, Jacques Baudit, Guillaume Barazzone, Mario Cavaleri, Michel Forni, François Gillet, Guy Mettan, Pascal Pétroz et Pierre-Louis Portier

Date de dépôt: 2 mai 2006

Messagerie

Proposition de motion

Pour la création d'une cité administrative regroupant tous les services de l'Etat de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la nécessité d'améliorer la collaboration et la mobilité entre les divers services de l'Etat et leurs fonctionnaires ;
- la nécessité de simplifier les démarches administratives des résidents genevois ;
- la possibilité de rentrées de fonds considérables si l'Etat venait à vendre les bâtiments actuellement occupés par ses services ;
- la possibilité de rentrées de fonds considérables si l'Etat venait à quitter les bâtiments loués par ses services ;
- la nécessité de créer davantage de logements au centre-ville ;
- la possibilité de réduire le trafic pendulaire en rendant la ville à ses habitants ;
- la possibilité de concilier les principes de développement durable avec la construction d'une zone départementale,

invite le Conseil d'Etat

à demander un crédit d'étude portant sur l'aménagement d'une zone départementale regroupant tous les services administratifs de l'Etat en un seul et même endroit.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

On dénombre aujourd'hui 85 services de l'Etat de Genève répartis dans plus de 32 bâtiments éparpillés dans le canton. L'Etat loue ainsi, chaque année, près de 150 000 m² auprès de tiers, pour un total annuel de 40 millions de F. Cette situation entraîne des coûts considérables en terme de loyers mais aussi de consommation d'énergie. Cet éparpillement des services de l'Etat pose par ailleurs des problèmes de mobilité et de collaboration entre les différents services et leurs fonctionnaires, et entraîne pour les citoyens genevois des difficultés d'ordre pratique (déplacements, etc.). La construction d'une zone départementale regroupant tous les services de l'Etat en un seul et même endroit permettrait à l'Etat de réaliser des économies majeures au niveau des loyers, de faciliter les démarches administratives des habitants de Genève et de créer des logements au centre-ville.

Même si le pouvoir politique et les services procurant des prestations directes ne seraient pas concernés par un tel aménagement, il conviendrait de situer cette « cité administrative » dans une zone centrale. En effet, il serait important de ménager un accès facilité et aisé à tous les Genevois, quel que soit leur lieu de résidence.

Création de logements

Genève est un pôle d'attraction et doit le rester. Mais la grave pénurie de logements que connaît actuellement la ville entraîne l'exode des habitants en dehors des frontières du canton. Cette situation a des conséquences fâcheuses pour Genève : pertes considérables de recettes fiscales, croissance exponentielle du trafic pendulaire, délocalisation d'entreprises, pertes d'emplois, etc.

En libérant plusieurs milliers de mètres carrés au centre-ville, la création d'une zone départementale regroupant les services de l'Etat contribuera à résorber la crise du logement et à rendre la ville à ses habitants, diminuant ainsi les déplacements motorisés et donc la pollution. La crise du logement pousse en effet les Genevois à s'exiler hors de Genève pour y revenir travailler en voiture. Leur permettre d'habiter à nouveau à Genève, c'est diminuer la circulation de transit et améliorer les finances du canton grâce à l'accroissement des recettes fiscales. L'augmentation de l'offre de logements au centre-ville devrait par ailleurs aboutir, à long terme, à une diminution des loyers.

Multiples avantages

La construction d'une zone départementale constituerait une bouffée d'oxygène pour les entreprises du bâtiment. Après de longues années marquées par la morosité, le secteur de la construction a besoin de projets d'envergure pour retrouver sa pleine santé. De nombreuses entreprises du bâtiment sont en effet encore dans une situation financière précaire suite à la crise majeure qu'a connu le secteur en 2003 et 2004.

Comme nous l'avons relevé précédemment, l'Etat loue chaque année 150 000 m² auprès de tiers, pour un total de 40 millions de francs par année. La construction d'une zone départementale permettrait des économies considérables en terme de loyer. Ces économies pourraient, dans un premier temps, financer la construction de la zone départementale. La vente ou la location des bâtiments appartenant à l'Etat et occupés par ses services, contribuerait également à d'importantes rentrées d'argent qui pourraient participer au financement du projet.

Améliorer le rendement

L'éparpillement des services de l'Etat entraîne des problèmes de collaboration et d'efficacité entre les différents services et leurs fonctionnaires. Le regroupement des 85 services en un seul et même endroit contribuerait à favoriser un meilleur rendement des services de l'Etat. Un système informatique central permettrait de faire circuler rapidement l'information et de faciliter les interactions.

Ce projet permettrait également de simplifier les démarches administratives des résidents genevois. La situation actuelle constitue un casse-tête : les différents services de l'Etat sont situés dans plus de 30 bâtiments répartis sur l'ensemble du canton. Les résidents genevois sont ainsi perdus dans un labyrinthe administratif. Regrouper tous les services en un seul et même endroit permettrait aux habitants d'effectuer facilement et rapidement leurs démarches administratives, sans devoir à se déplacer aux quatre coins du canton.

Pour faciliter au maximum la vie des citoyens genevois, il paraît indispensable de construire cette zone départementale dans un emplacement facile d'accès et bien desservi par les transports publics et privés. Les zones situées aux abords de la Praille, des Acacias ou encore des Vernets offrent un bel exemple d'attractivité. Proches du centre, elles sont très bien desservies pas le réseau de tramway.

Enfin, relevons que ce projet permettrait également de respecter les principes de développement durable, tout en faisant des économies d'énergie majeures en équipant, par exemple, la zone départementale d'une centrale de production d'énergie propre.

A la lumière de cet exposé des motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver bon accueil à la présente motion.